



BOURSE AUX JEUX

Archamps - Règlement

Article 1 :

La manifestation dénommée « Bourse aux jeux » organisée par l'Association Lémandragore se déroulera le samedi 11 octobre 2025 de 10h à 16h (ouverture public), dans la ludothèque située au 57 route de Blécheins 74160 Archamps.

Article 2 :

La Bourse aux jeux est ouverte exclusivement aux particuliers et associations ludiques. Elle est interdite aux professionnels.

Pour pouvoir déposer des jeux, il faut être adhérent à l'association Lémandragore ou à toute autre association en présentant votre preuve d'adhésion que nous devons être en moyen de comparer avec une liste préalablement transmise par votre association.

Cette vente ne sera constituée que de ventes/achats de jeux de société, puzzles, casses-tête, livres-jeux. **Les jouets et accessoires petite enfance sont exclus de cette bourse.**

Article 3 :

Dépôts des jeux

Les participants doivent venir à la ludothèque d'Archamps pour déposer les jeux de société qu'ils souhaitent vendre.

Les dépôts commencent du samedi 4 au vendredi 10 octobre selon les horaires de la ludothèque.

Les jeux sont remis en main propre au ludothécaire présent durant les horaires d'ouverture au public.

Le dépositaire des jeux de société donne le nom des jeux déposés, le nombre de jeux, l'état des jeux et les prix souhaités au ludothécaire présent. Les boîtes doivent être fermées correctement.

Le ludothécaire assigne un numéro à chaque jeu déposé et le reporte sur la fiche de dépôt.

Le dépositaire signe sur la fiche de dépôt et déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

Le dépositaire s'engage à déposer des jeux de société complets et en bon état.

Vente

La vente se déroule dans la ludothèque d'Archamps aux dates et horaires indiquées dans l'article 1.

L'association Lémandragore se charge de la vente. Elle collecte l'argent des ventes qui sera ensuite reversé à chaque dépositaire en fonction des ventes effectuées.

L'acheteur doit vérifier, avant de terminer ses achats, le contenu des jeux de société qu'il souhaite acheter afin de prendre connaissance de l'état du ou des jeux.

L'association Lémandragore n'est en aucun cas tenue responsable de l'état des jeux de société vendus et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Le montant des ventes est reporté sur une fiche pour chaque dépositaire.

Retour des jeux et paiement

Les participants doivent venir à la ludothèque d'Archamps pour récupérer leurs jeux de société invendus et l'argent des éventuels gains de la vente.

Les retours commencent mardi 14 octobre et seront clos le samedi 18 octobre à 12h durant les horaires d'ouverture au public.

Si le dépositaire n'est pas venu chercher ses jeux de sociétés invendus avant le samedi 18 octobre à 12h, les jeux deviendront propriété de l'association Lémandragore et l'argent des ventes sera reversé à l'association Lémandragore.

Article 4 :

Chaque dépositaire s'engage à respecter le règlement.

Article 5 :

L'association Lémandragore se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration lors de la vente.

Article 6 :

L'association Lémandragore se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.